



Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Service Politique de la Ville

2022 DDCT DAE 15 - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations sur les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Paris a souhaité renforcer le lien social et la convivialité entre les habitants dans les quartiers populaires, au travers de nouvelles formes de solidarité fondées sur l'échange et l'entraide de voisinage, en expérimentant un concept innovant, importé du Québec et développé en France par la Fondation MACIF : les Accorderies.

L'Accorderie est un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un concept québécois d'échange de services qui regroupe, sur un territoire, toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie, le temps : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services.

Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, du dépannage informatique, de la traduction, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les vacances... Les membres d'une Accorderie - appelés « Accordeurs » - ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une interface informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine, où les habitants sont reçus.

Outre les échanges interindividuels, des échanges collectifs sont également proposés par les Accordeurs : cours de peinture, visites culturelles, sorties touristiques... Enfin, les Accordeurs participent à la gestion de l'Accorderie et ces « échanges associatifs » sont également rémunérés en temps.

Quatre Accorderies ont ouvert sur le territoire parisien. La première expérimentation a été lancée dans le 19^{ème} arrondissement, les trois autres ont été officiellement inaugurées au printemps 2013 dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements et dans le quartier du Grand Belleville. Depuis leur lancement, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Ils veillent également à valoriser les ressources de ces habitants puisque

tous les services se valent. L'originalité du concept suscite l'adhésion de profils socio-économiques et culturels variés, et cette mixité constitue une grande richesse. Elles ont toutes obtenues ces dernières années l'agrément d'Espace de Vie Sociale de la CAF.

Un processus d'autonomisation a été lancé en 2017 pour s'achever en 2018, et a permis une réelle montée en compétences des accordeurs sur la prise en charge de la gouvernance des projets. Les quatre Accorderies sont maintenant des associations à part entière.

L'année 2021 a été une année particulière pour de nombreuses associations de quartier et spécifiquement pour les Accorderies parisiennes, puisqu'elles sont par essence des structures de rencontres et de liens. Elles ont néanmoins réussi à conserver les liens existants entre les accordeurs, notamment au moyen des outils classiques de communication mais aussi du numérique. Elles ont également développé de nouvelles actions permettant le tissage du lien social local : ouverture d'une terrasse, repas partagés à la fin des marchés, gardes mangers en libre-service pour les plus démunis...

Les chiffres clés :

- Près de 1700 accordeurs à Paris,
- Une grande majorité de femmes,
- Un accordeur sur 5 est sans emploi,
- Une majorité d'accordeurs vit seul ou avec des enfants à charge,
- La moitié vit avec moins de 20 000 € par an.

En 2022, il s'agira pour les Accorderies de reprendre leurs activités régulières, de recréer les liens avec les accordeurs, et d'étendre leur réseau d'adhérents. Les objectifs des quatre Accorderies portent autour de la santé et du bien-être, de l'alimentation, et de la lutte contre l'illectronisme. Elles poursuivront leurs efforts de déploiement dans les territoires, la promotion de leurs modes de faire, et le développement de stratégies pour toucher de nouveaux publics.

Accorderie du Grand Belleville :

L'Accorderie du Grand Belleville a vu le jour en 2012 à la croisée de trois quartiers politique de la ville - les Portes-Est (Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe, 10^{ème} arrondissement), Fontaine-au-Roi (11^{ème}) et Belleville-Amandiers (20^{ème}) - et du sud-est du 19^{ème}. Devenue autonome et EVS en 2017, elle compte aujourd'hui 360 accordeurs qui ont échangé jusqu'à 3450 heures de services. L'Accorderie a poursuivi ses actions de lutte contre la perte d'autonomie et ses actions d'ouverture à de nouveaux publics. Avec le soutien de la ville et de la CAF, et la participation active des accordeurs, le local a pu être réaménagé en profondeur.

En 2022 et pour la période de la convention, les objectifs internes de l'Accorderie sont le maintien et le développement de la gouvernance interne, la recherche de nouveaux financements. L'Accorderie veut continuer son développement dans le Grand Belleville, notamment par des partenariats avec des associations des 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements, mais aussi mettre l'accent sur le quartier du 10^{ème} arrondissement.

Accorderie Paris Sud :

L'Accorderie Paris Sud a démarré fin 2012, au cœur du quartier prioritaire Porte de Vanves. Portée par la Régie de quartier Flora Tristan, elle s'est autonomisée en novembre 2017 et a obtenu en même temps l'agrément EVS. Après une année 2020 pendant laquelle l'Accorderie s'est démenée pour maintenir les liens avec ses membres, l'association a vu une forte reprise des adhésions en 2021: 589 accordeurs étaient recensés en novembre. 1664 heures de services ont été échangées (individuels et associatifs compris) particulièrement en aide informatique, aide à la recherche d'emploi et petits travaux.

Pour 2022, l'Accorderie Paris Sud poursuit ses projets pour les habitants de la Porte de Vanves, et va ouvrir un nouveau local plus accueillant et plus visible pour rassembler de nouveaux accordeurs. **Pour la période 2022-2024**, l'Accorderie Paris Sud maintient ses objectifs de structuration de l'association, notamment l'accroissement de la dynamique des échanges de service, et l'implication des accordeurs. Les autres objectifs sont le développement de la mixité des Accordeurs, notamment en se tournant vers les jeunes, la lutte contre la perte d'autonomie des seniors, la poursuite de la dynamique d'ouverture, notamment en participant aux actions collectives dans le quartier.

Accorderie du 18^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 18^{ème} arrondissement a été lancée fin 2012, au cœur du quartier politique de la ville de la Porte Montmartre/ Porte de Clignancourt, dans les locaux du Petit Ney. Elle est devenue une association autonome fin 2018. Elle comptait près de 250 accordeurs en 2021, habitant majoritairement dans les quartiers populaires des 17^{ème} et 18^{èmes} arrondissements. Elle est toujours hébergée par l'association le Petit Ney. Les objectifs de structuration interne de l'association et de développement des heures d'échanges de services entre accordeurs inscrite dans la précédente convention (2019-2021) ont bien été tenus, malgré le contexte sanitaire. Par ailleurs, l'Accorderie s'est investie dans le développement de la vie locale du quartier Blémont en lien avec les partenaires.

En 2022 et pour la durée de la convention, l'Accorderie poursuivra son déploiement dans le 18^{ème} arrondissement à travers des actions notamment vers le quartier Blémont et vers le quartier Chapelle Evangile, qui visent à faire connaître l'Accorderie et à toucher de nouveaux publics. La structure poursuivra ses actions en directions des biffins, avec lesquels des ateliers réparation ont été montés. La priorité reste de trouver un local situé dans les quartiers d'implantation de l'Accorderie, pour réaliser les actions entrant dans le cadre de l'agrément EVS, et faciliter l'accueil de nouveaux accordeurs.

Accorderie du 19^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 19^{ème} arrondissement, initialement portée par la Régie de quartier 19, est devenue une association autonome en décembre 2017. Elle reste toujours hébergée par la Régie de quartier mais des permanences ont été mises en place dans les quartiers Danube et Chauffourniers, afin de toucher davantage d'habitants des quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement. L'Accorderie est également installée dans un local dans le quartier Algérie disposant de l'agrément EVS de la

CAF. Elle compte actuellement 500 accordeurs, qui se sont organisés pour maintenir les liens avec les plus fragiles.

En 2022, et pour la durée de la convention, l'Accorderie continuera le processus de stabilisation et de qualification de son conseil d'administration, et privilégiera le rétablissement des activités en place. Elle poursuivra son développement dans les quartiers Algérie et Chauffournier, ainsi que les activités collectives.

Les 4 Accorderies parisiennes contribuent par leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement, et constituent des ressources importantes pour les quartiers populaires dans lesquelles elles se développent. Elles mettent en place des stratégies pour toucher de nouveaux publics, stratégies de projets et stratégies territoriales, et sont en ce sens un outil dynamique dans nos quartiers.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de Paris d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros en faveur de chacune des associations porteuses d'une Accorderie, soit une dépense globale de 80 000 euros (70 000 euros du Service Politique de la Ville et 10 000 euros de la DAE).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris